

SÉNIERGUES



BULLETIN MUNICIPAL

LE MOT DU MAIRE

FÉVRIER 2018

SOMMAIRE

Page 1 : Le mot du maire

Page 2 : Les vœux de la municipalité

Page 3 : c'était en 2017

Page 4 : État civil

Page 5 et 6 : Le traitement des déchets

Page 7 : Chemins de randonnées

Page 8 et 9 : Les associations

Page 10 : Budget 2017 et projets 2018

Page 11 : Parc Régional et bibliothèque

Page 12 : Informations pratiques

MAIRIE OUVERTE

MARDI et VENDREDI de

14 H. A 17 H.

Tel : 05 65 31 10 82

mairie-de-seniergues@wanadoo.fr

www.seniergues.fr

COMITÉ DE RÉDACTION :

HUGUETTE MONESTIER

YVELISE PAGANEL

MAGALI CLAMAGIRAND

JEAN-JACQUES DELBERT

ROBERT ESCAPOULADE

MICHEL THEBAUD

BONJOUR À TOUS,

VOICI NOTRE QUATRIÈME ANNÉE DE GESTION MUNICIPALE ET NOTRE QUATRIÈME BULLETIN MUNICIPAL.

COMME CHAQUE ANNÉE, NOUS POURSUIVONS LES AMÉNAGEMENTS DANS NOTRE COMMUNE. MALGRÉ LES BAISSSES DE DOTATION DE L'ÉTAT, NOUS ESSAYONS DE POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNE D'UNE MANIÈRE RAISONNÉE. L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX ET DES VOIES COMMUNALES RESTE UNE PRIORITÉ. ENFIN, NOUS SOMMES VIGILANTS POUR TOUTES LES DÉPENSES QUE NOUS ENGAGEONS.

NOUS SOMMES TOUS À VOTRE ÉCOUTE, AUSSI N'HÉSITÉS PAS À NOUS CONTACTER, NOUS SOMMES À VOTRE DISPOSITION.

Michel Thébaud



NOUVEAU PARKING A LA MAIRIE

LES VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ – RÉUNION DU 8 JANVIER 2018

TOUT D'ABORD, LE CONSEIL MUNICIPAL ET MOI-MÊME, NOUS VOUS SOUHAITONS À TOUS UNE BONNE ANNÉE 2018, TOUS NOS VŒUX DE BONHEUR ET LA SANTÉ COMME PRIORITÉ.

EN PREMIER LIEU, NOUS TENONS A REMERCIER LE PERSONNEL QUI TRAVAILLE POUR LA COMMUNE.

L'EMPLOYÉ COMMUNAL CHRISTIAN MANIÉ, EN CHARGE DE L'ENTRETIEN DE LA COMMUNE A PRIS SA RETRAITE, C'EST MAINTENANT PASCAL RICHARD, AUTOENTREPRENEUR QUI ASSUME CETTE TACHE. DU CÔTÉ SECRÉTARIAT, ANNE-MARIE DELPECH EST EN ARRÊT MALADIE SUITE A UNE OPÉRATION AU NIVEAU DU DOS. ELLE EST ACTUELLEMENT REMPLACÉE PAR ALEXIA VANDOMME.

NOUS AVONS POURSUIVI LES TRAVAUX ENGAGÉS : AU CIMETIÈRE, AMÉNAGEMENT DE LA PARTIE NOUVELLE, CRÉATION D'ALLÉES ET CONSTRUCTION D'UN MURET DE DÉLIMITATION.

LE PARKING CIMETIÈRE EST TERMINÉ ET FACILITE LE STATIONNEMENT ET L'ACCÈS AUX VÉHICULES.

A COTÉ DE LA MAIRIE, LE PARKING EST TERMINÉ ET UNE ALLÉE PIÉTONNIÈRE RELIE LA MAIRIE AU FOYER RURAL EN TOUTE SÉCURITÉ.

UN PETIT TERRAIN DE BOULES A ÉTÉ CRÉÉ EN FACE DE LA MAIRIE.

PLUSIEURS TRONÇONS DE VOIRIE INTERCOMMUNALE ET COMMUNALE SONT REFAITS.

UN MUR SITUÉ AU PIED DE L'ÉGLISE EST RECONSTRUIT AINSI QUE LA TOITURE DE L'ABRI BUS.

A L'ÉGLISE, LE TABLEAU REPRÉSENTANT ST JEAN BAPTISTE EST EN COURS DE RESTAURATION À SAINT CHAMARAND.

LE CHEMIN DE PETITE RANDONNÉE 12,5 KMS "LA COULIÈRE" A ÉTÉ INAUGURÉ AU PRINTEMPS.

LA COMMUNE A ÉTÉ RETENUE POUR L'OPÉRATION 100% COMPOSTAGE PROPOSÉE PAR LE SYDED AFIN DE RÉDUIRE LES DÉCHETS ALIMENTAIRES DANS LES POUBELLES ET DE BROYER LES VÉGÉTAUX SUR PLACE.

BEAUCOUP DE PROJETS POUR 2018 : MISE AUX NORMES POUR L'ACCÈS DES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE À LA MAIRIE ET AU FOYER RURAL, AVEC LE CHANGEMENT DES PORTES D'ENTRÉE ET AUSSI DES PLACES DE PARKING ADAPTÉES AU HANDICAP.

IL EST AUSSI PRÉVU L'AMÉLIORATION DE L'ISOLATION A LA MAIRIE PAR LE REMPLACEMENT DES VIEILLES FENÊTRES PAR DES DOUBLE VITRAGE ET UN CHAUFFAGE PLUS PERFORMANT.

LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE www.seniergues.fr EST OPÉRATIONNEL

JE REMERCIE VIVEMENT TOUS CEUX QUI PARTICIPENT À LA VIE DE LA COMMUNE, LES EMPLOYÉS COMMUNAUX ET LES BÉNÉVOLES QUI DONNENT DE LEUR TEMPS ET LEUR MATÉRIEL, LES ASSOCIATIONS QUI FONT VIVRE LA COMMUNE : LE COMITÉ DES FÊTES, L'ASSOCIATION VIVRE A SÉNIERGUES, LA SOCIÉTÉ DE CHASSE.

UNE BONNE ANNÉE À TOUS

LE MAIRE

Michel Thébaud

C'ÉTAIT EN 2017



RÉFECTION TOITURE ABRI BUS

La toiture de l'abri-bus situé place de l'église accusait le poids des ans et avait besoin d'être rénovée.

Cette opération, réalisée à la fin de l'été, a permis de sécuriser ce lieu fréquenté par les enfants et leurs parents.



RÉNOVATION DU MUR AU BAS DE L'ÉGLISE

Le mur situé au pied de l'église avait de nombreuses pierres gelées.

Une reconstruction partielle a été nécessaire pour stabiliser l'ensemble et s'accorder avec les travaux récents entrepris sur la place.



AMÉNAGEMENT DU CIMETIÈRE

La partie nouvelle du cimetière a été aménagée avec des allées. Un plan d'implantation des futures sépultures a été réalisé.

Le parking, plat et de niveau, qui permet le stationnement d'une trentaine de véhicules, est totalement terminé et sécurisé.



INSTALLATION D'UNE BORNE DE COLLECTE TEXTILES

Près du cimetière, à côté des containers poubelles et du récup-verre, une borne de collecte des textiles et des chaussures usagés est installée.

Les textiles, linges et chaussures sont à déposer dans des sacs plastiques fermés.



ARBRE DE NOËL

C'est dimanche 17 décembre que le père Noël est passé porter les jouets aux 23 enfants du village. Un moment de convivialité partagé avec les moins jeunes autour de la traditionnelle bûche de Noël.

Les jouets donnés aux enfants sont offerts par le maire et les adjoints.

ÉTAT CIVIL 2017

NAISSANCES :



Naissance du petit Gaétan MARCOULY à CAHORS le 9 février 2017.

Ses parents Sandrine et Yoann et son grand frère Yanis sont sous le charme.



Naissance de la petite Emma BERGOUNIOUX le 7 août 2017 à CAHORS.

Ses parents, Julie et Yoann et son grand frère Loïc sont très heureux.

MARIAGES :



Le 1^{er} juillet 2017,

Perrine SALGUES et Arnaud QUEHEN se sont mariés dans la salle du foyer rural, annexe de la mairie.



Le 17 novembre 2017,

Dominique CLASSE et Jean-Yves VIGUIE se sont mariés à la mairie.

DÉCÈS :

Marcel GERVAIS, domicilié à la Boissière est décédé le 10 octobre 2017.
Son corps repose au cimetière de Montfaucon

LE TRAITEMENT DE NOS DÉCHETS

La collecte des déchets est assurée par le SYMICTOM de MONTCLÉRA (www.symictom.fr).
Le traitement par le SYDED de CATUS (www.syded-du-lot.fr)

Les collectes d'ordures ménagères et de déchets recyclables sont effectuées par les agents du SYMICTOM, dans notre village en bacs de regroupement VERTS et GRIS.

VOUS DEVEZ DÉPOSER DANS LES BACS VERTS = les Sacs Transparents pour : les Déchets Recyclables*. (Ces Sacs sont à retirer à la mairie).

***Le Recyclable :**

Depuis mars 2012 : tous les emballages en plastique sont recyclables, y compris les pots de yaourt, les barquettes, le polystyrène...Il est inutile de laver les emballages, il suffit de bien les vider. Les cartons seront tassés et pliés ou déposés en déchetterie pour les gros volumes
Depuis 2013, toutes les communes membres du syndicat sont équipées en sacs transparents destinés à la collecte des recyclables.

VOUS DEVEZ DÉPOSER DANS LES BACS GRIS = les Ordures Ménagères**,
ce sont : **des Déchets Non Recyclables****. (vos Sacs poubelles bien fermés).

**** Les Ordures Ménagères résiduelles NON RECYCLABLES :**

Les ordures ménagères sont les déchets issus de l'activité quotidienne des ménages. Elles sont prises en charge par les services de collecte classique du SYMICTOM.
Elles doivent être présentées en sacs fermés et déposées dans les bacs gris.

Aux ordures ménagères s'ajoutent les déchets non ménagers ou assimilés (déchets produits par : les artisans, les commerçants, les bureaux, ...) collectés sous conditions (voir info : [Redevance spéciale*](#)).

Les Erreurs les plus courantes de tri sont :

- les sacs d'ordures ménagères doivent être déposés dans les BACS GRIS.
- les habits et textiles, chaussures doivent être déposés dans la BORNE RELAIS
- le verre (il doit être déposé dans le récup'verre de votre commune),
- les végétaux (ils doivent être apportés en déchetterie, (voir info déchetterie)

LE COMPOSTAGE :

Afin de diminuer les quantités d'ordures ménagères, pensez au COMPOSTAGE individuel pour vos déchets de jardin, déchets de cuisine, déchets ménagers non alimentaires (fleurs et plantes d'intérieur, sciures et copeaux de bois, cendres de bois refroidies, essuie-tout et mouchoirs en papier).

Si vous souhaitez acquérir un composteur individuel. : s'adresser à la mairie)

Attention : les dépôts autour des containers sont strictement interdits.

LE VERRE:

Les bouteilles et bocaux d'emballages alimentaires (**sans les bouchons**) sont à jeter dans les récup'verre.**SAUF** : les ampoules, néons, porcelaine, céramique, grès (tasses, assiettes...), vitres, miroirs et flacons de médicaments sont à déposer dans les bacs gris.

La collecte des récup'verre est réalisée par le [SYDED du LOT](#).

Où déposer le verre ?

- récup'verre à "Place du Lac"
- récup'verre : RD2 en bas du Camping La Faurie
- récup'verre près du Cimetière

NOTRE BORNE TEXTILE : "J'ai la fibre du tri " (RD10 Près du cimetière)

En déposant vos Textiles Linge et Chaussures (TLC) dans les points d'apports, vous participez à la réduction des déchets et à l'augmentation du recyclage. La filière avance dans la prise en charge et le traitement de la fin de vie des TLC dans les meilleures conditions environnementales, économiques et sociales. Triez et déposer ses TLC, c'est un simple réflexe bon pour la planète et bon pour l'emploi.

Retrouvez toutes les infos et la carte des points d'apport près de chez vous sur : www.lafibredutri.fr ou sur ce site dans l'onglet "les communes".

LES JOURS DE COLLECTE :

Ordures ménagères (bac gris) :

Le Mardi : (Galy, Pech de Fourques, le Bourg, Cimetière, La Faurie)

Le Vendredi : (Mas de Rapy, Genevrière, Place du Lac, Mairie, Salle des Fêtes)

Déchets recyclables (bac vert) :

Le Mercredi des semaines impaires : (Galy, Pech de Fourques, le Bourg, Cimetière, La Faurie)

Le Lundi des semaines impaires : (Mas de Rapy, Genevrière, Place du Lac, Mairie, Salle des Fêtes)

LA DECHETTERIE (Labastide Murat)

Les déchets encombrants ou dangereux, gravats, piles, batteries, ferraille, matelas, électroménager, palettes, végétaux, pneus, peintures, huiles... : ne sont pas pris par la collecte traditionnelle des ordures ménagères. Ils doivent être déposés dans les déchetteries afin d'être valorisés.

Note : Les bouchons de bouteilles plastiques sont déposés à l'entrée de la Maison de Santé à Labastide et à Carrefour contact, cette action aide à l'achat de fauteuils pour handicapés.

LES VÉGÉTAUX :

Il s'agit des déchets des ménages issus de l'entretien des cours et jardins (tonte de gazon, branches, feuilles mortes...).

En 2018 : La commune prévoit d'acquérir un broyeur que vous pourrez utiliser aussi moyennant... quelques euros ... (des infos vous seront données).

LES ENCOMBRANTS :

Les encombrants (électroménager, literie, meubles,...) en raison de leurs poids ou de leurs volumes, ne peuvent être ramassés par la collecte régulière des ordures ménagères.

N'encombrez pas les bacs et ne déposez rien autour, les camions de collecte ne peuvent pas contenir de déchets volumineux.

La Redevance Spéciale* (détails des tarifs, voir : www.symictom.fr)

La redevance spéciale est obligatoire pour les professionnels et administrations depuis le 1er janvier 1993 (article L.2333-78 du CGCT)

Son institution est destinée à résoudre le problème de l'élimination des déchets assimilés à des ordures ménagères, mais produits par le commerce, l'artisanat ou d'autres activités tertiaires.

T.E.O.M. (taxe d'enlèvement des ordures ménagères).

Notre TEOM en 2017 était de 10,54%, des gestes d'incivilités répétés feront sans doute que la taxe sera légèrement augmentée.

Le S P A N C (Service Public d'Assainissement Non Collectif) : voir www.symictom.fr

Les compétences et les missions du service sont :

- ⇒ Le contrôle de conception et de réalisation des ouvrages des installations neuves ou réhabilitées,
- ⇒ Le diagnostic puis les contrôles périodiques du bon fonctionnement et d'entretien de toutes les installations autonomes sur le territoire du syndicat,
- ⇒ Le contrôle des installations lors des transactions immobilières,
- ⇒ Le conseil sur l'ensemble des démarches à entreprendre.

LES CHEMINS DE RANDONNÉES

Deux chemins de randonnées ont été créés sur la commune en 2017.

1) Le sentier de la Coulière

Ce chemin de petite randonnée d'une longueur de 12,5 kms démarre sur le parking du foyer rural. Il emprunte la Combe de la Coulière, la fontaine de Crose, Cabrayrol, Rassiol, les Lombardes, Places du lac, la Boissière pour revenir dans le bourg. Il est balisé sur tout le tracé et se trouve aussi classé d'intérêt communautaire.

Il emprunte également plusieurs kilomètres du G.R. 46



2) Le sentier La Faurie – Le Bournac

Ce sentier prend son départ sur la place en bas de l'église. D'une longueur de 8 kms, c'est un circuit de crêtes et vallées. Vous traversez le camping de la Faurie, passez près de la très ancienne fontaine de Souos, remontez vers les Fontanelles. De superbes points de vue s'offrent à vous. Traversez Mazeau pour descendre au Bournac et revenir par le chemin du moulin pour retrouver l'église.



Ces deux circuits peuvent être téléchargés sur le site de la commune : www.seniergues.fr ou adressez-vous à la mairie pour obtenir le tracé

LES ASSOCIATIONS DU VILLAGE

LE COMITE DES FÊTES

L'année 2017 s'est terminée dans la bonne humeur, comme les années précédentes lors de notre réveillon de la Saint Sylvestre.

Nous avons organisé plusieurs manifestations au cours de cette année, notamment des concours de belote, des lotos, un bal, notre fête votive très réussie et qui a une réputation toujours grandissante, cela grâce à l'équipe qui m'entoure, mais aussi grâce à votre générosité au moment des aubades.

Nous avons participé aux journées du patrimoine rural et paysager les 4 et 5 août, organisées par l'association vivre à Séniergues. Ce fut aussi une belle réussite et cela contribue à faire découvrir un peu plus notre village.

Nous avons posé nos illuminations pour les fêtes de fin d'année. Nous avons aussi mis en conformité notre réseau électrique autour du foyer rural, ce qui procure un gain de temps au moment d'installer la fête.

Nous allons tout faire pour que 2018 soit encore plus festif avec notamment notre repas grillades qui permet de se retrouver.

Le président *Bernard BOY*



Manifestations 2018

11 Mars	LOTO
6 Avril	Belote
21 Avril	Bal années 80 à nos jours
Juin	Repas grillades
13-14 -15 -16 Août	Fête votive
Novembre	Belote



L'ASSOCIATION VIVRE A SENIERGUES

L'association a été co-organisatrice avec la Commune et l'aide du Comité des fêtes de la 4^e édition des **Journées du patrimoine rural et paysager des Causses du Quercy** qui se sont déroulées les 4 et 5 août 2017.

Ces journées dédiées à la préservation du patrimoine bâti et paysager et aux savoir-faire, ont été l'occasion de réunir des acteurs locaux mais également de proposer des animations telles que visites guidées, expositions, ateliers, démonstrations artisanales, stands de producteurs, d'artisans et d'associations. Le programme varié a généré une bonne fréquentation en particulier pour toutes les visites guidées.

Deux concerts ont été organisés à la fois pour créer une animation autour de l'église et pour collecter des fonds pour la restauration de la toile de Saint-Jean Baptiste. Huit flûtistes, appartenant à l'ensemble Flutatis affilié à la Guilde française des flûtes en bambou, ont joué, dans une église pleine et conquise, des œuvres variées, récentes ou anciennes, des harmonisations de chansons et airs connus, des airs traditionnels de différents pays.

Le projet de **restauration du tableau de Saint-Jean-Baptiste** avance bien puisque la toile est dans les mains de sa restauratrice et que le financement de cette opération est finalisé. Nous nous réjouissons donc à l'idée de pouvoir admirer en 2018 dans notre église cette œuvre du XVIII^e dont la toile aura retrouvé sa lisibilité.

Pour la 4^e année, l'association a participé aux **Journées Européennes du patrimoine** avec cette année une innovation : le "Circuit des Églises » institué pour créer une dynamique commune de visites de plusieurs églises proches (Ginouillac, Montfaucon, Carluçet, Soulomès et Lunegarde. Dans ce but un programme présentant les particularités de chaque église a été distribué à chaque visiteur. Les 16 et 17 septembre, nombreux ont été les visiteurs qui ont pu apprécier à cette occasion l'exposition des maisons du bourg de Séniergues au siècle dernier.

A signaler, qu'à l'initiative de l'association, la cabane installée par le Parc Régional des Causses du Quercy à la sortie du sentier débouchant de La Comté pour constituer un abri en cas de pluie ou d'orage, est devenue, depuis le mois d'août, un **point d'eau pour le marcheur**. Une petite bouteille mise en " libre service" est à sa disposition moyennant quelques pièces jaunes dans la cagnotte. De même sont communiquées des informations pratiques sur les hébergements pèlerins à Montfaucon ou Labastide Murat.

Nous remercions tous ceux qui nous ont aidés dans ces activités.



La présidente Régine Barrès Alibert

BUDGET COMMUNAL 2017

- Section d'Investissement : 65 767 €
- Section de Fonctionnement : 154 142 €

Taux imposition 2017

Taxe d'habitation	6,26 %
Foncier bâti	3,50 %
Foncier non bâti :	69,69 %
C.F.E. :	12,37 %

Dépenses ECOLES

R.P.I. Montfaucon + Labastide-Murat

Total 2017 : 10 304 €

Contribution parc régional : 536 €

S.D.I.S. (incendie et secours) :

4 738 € (2016 : 4 591 €)

LES PROJETS 2018

LES PROJETS COMMUNAUX :

Améliorer la sécurité routière dans le village :

- Disposer des radars pédagogiques sur la départementale RD801.
- Refaire les marquages au sol effacés par le temps.
- Installer un dispositif pour faire ralentir les véhicules en bas de l'église, en instaurant une zone 30.

Moderniser l'éclairage public :

- Remplacement des lampes à vapeur de mercure sur la RD801, bientôt interdites de production par des lampes LED plus économes et plus performantes.
- Suppression des lignes basse tension à fils nus :
 - dans le haut du bourg
 - dans le secteur de la Villette – places du lac

Bâtiments, entretien et espaces publics

- Améliorer le logement communal situé au bas d'église : reprise de peintures, pose d'un poêle à granulés, traitement des boiseries et pose d'une clôture et portail.

La voirie intercommunale et l'élagage :

- Pour cette année 2018, il est prévu de faire une reprise sur la route de La Combe et sur le secteur de Versailles vers Crose.
- Voirie communale : reprise de secteurs détériorés

Chemins de randonnées :

- Promotion départementale du sentier de petite randonnée (12,5 kms) empruntant la vallée de la Coulière, Cabrayrol, Rassirol, les Lombardes, Places du Lac, la Combe, chemin de Line.
- Entretien du chemin rural de Bournac, Mazéau, La Faurie au départ de l'église.

LE PARC RÉGIONAL DES CAUSSES DU QUERCY

Un Parc naturel régional c'est d'abord un **territoire reconnu nationalement pour la qualité de ses patrimoines paysager, bâti, environnemental et culturel**. C'est ensuite un territoire qui s'est doté d'un projet de développement des activités humaines et de préservation de ses patrimoines. C'est enfin un **ensemble de collectivités** (communes, communautés de communes, département, région) qui se sont associées pour mettre en œuvre ce projet de développement durable pendant douze ans.

Avez-vous entendu parler du « **Triangle noir du Quercy** » ? Le « meilleur ciel de France métropolitaine » se trouve dans **les Causse du Quercy**.

Une zone de forme triangulaire, située au cœur du Parc, est un des sites les mieux préservés de la pollution lumineuse en France. Étoiles, planètes, voie lactée... vous ne trouverez pas de meilleur endroit pour les observer !

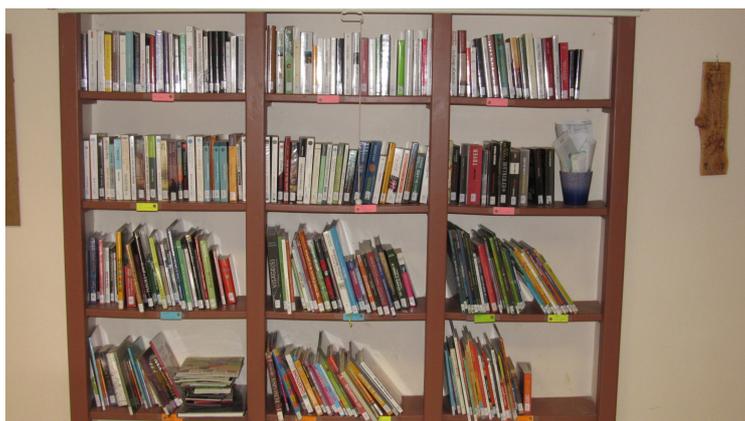
Pollution lumineuse ?

La généralisation des éclairages publics, même en milieu rural, génère des halos lumineux qui troublent la pureté du ciel. Or, moins un ciel est sombre et plus les éléments qui le constituent deviennent difficiles à observer.

La pollution lumineuse a aussi des effets plus insidieux sur les écosystèmes. Elle perturbe la faune et la flore qui, comme nous, ont besoin d'une nuit véritable.

Afin de préserver ce patrimoine nocturne exceptionnel, plusieurs communes du Parc, dont **Séniergues**, s'engagent en éteignant leur éclairage public à partir d'une certaine heure de la nuit et/ou en installant des candélabres plus performants ; **Séniergues** a également signé la charte de protection de l'environnement et du ciel nocturne.

LA BIBLIOTHÈQUE



Amis lecteurs, vous pouvez prendre des livres, romans, gros caractères, science fiction, B.D. dans la bibliothèque qui se trouve à la mairie. Ouverture mardi et vendredi de 14 heures à 17 heures.

Vous pouvez conserver les ouvrages plusieurs semaines.

La liste des livres est disponible sur le site de la commune: www.seniergues.fr

Cette bibliothèque est alimentée par le bibliobus du département qui renouvelle les livres deux fois par an.

INFORMATIONS PRATIQUES ET SERVICES



Cabinet d'Infirmières

GENEVIÈVE LAVERDET
SANDRINE BERGOUGNOUX
RÉGINE RAULET
MÉLANIE FOLDRAIN
AMANDINE ALRIVIE
VALÉRIE HOCQUET
TEL : 05 65 31 11 96

SECOURS



VÉTÉINAIRE

DEZILLIE Joris à LABASTIDE-MURAT
tél. 05 65 24 39 19

MÉDECINS À LABASTIDE-MURAT

CHAUDERON Jean-Bernard
05 65 31 10 05
RAVAUD Aurianne
05 65 20 68 68 Maison de santé

DENTISTE

ROUZINEAU Pierre
tel : 05 65 31 11 54

BORNES DE RECHARGE VOITURE ÉLECTRIQUE : sur la place principale de labastide, face au tabac, borne rapide REVEO, et à carrefour contact, borne gratuite au magasin.

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

CARTE D'IDENTITÉ ET PASSEPORT : Je m'adresse à l'une des 9 mairies concernées du Lot pour déposer mon dossier et prendre mes empreintes, puis le C.E.R.T. traite les dossiers. ***Cahors, Cajarc, Castelnau-Montratier, Figeac, Puy-l'Evèque, Gourdon, Gramat, Saint-Céré, Souillac. Prendre Rendez-vous !**

Pièces à fournir :

- 1 photo d'identité de moins de 6 mois
- formulaire cerfa n°12100*02
- [justificatif de nationalité française](#) (fournir une carte d'identité sécurisée plastifiée)

PERMIS DE CONDUIRE : les démarches se font par internet sur le site officiel :

<https://ants.gouv.fr/>

CARTE GRISE : les démarches se font par internet sur le site officiel :

<https://ants.gouv.fr/>

Si vous n'avez pas internet, rendez-vous à la **maison de services au public** de la communauté de communes du causse de **LABASTIDE-MURAT** pour le permis de conduire, carte grise, déclaration d'impôts...

Renseignez vous au **05 65 20 08 50** du lundi au jeudi 9 h - 12 h et de 14 h à 17 h.